

## Compte rendu CAP interministérielle des Chargés d'Etudes Documentaires 12 septembre 2017

### Représentants de l'administration

Marie-Christine Perrais, présidente de la CAPI, ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ;

M. Magand, ministère de la Défense ;

### Représentants des chargés d'études documentaires

Aurélie Outtrabady, représentante des CEDP, CGT

Sylvie Yeomans, représentante des CED, CFDT

Marie-José Taupin, suppléante CEDP, CFDT

Cette CAPI exceptionnelle avait pour objet l'évaluation des dossiers de titularisation des agents ayant passé les derniers concours de déprécarisation et qui n'avait pas pu être titularisés lors des dernières CAPI. Elle est intervenue dans un contexte particulier, puisqu'elle coïncidait avec une journée de mobilisation nationale pour la protection de droits sociaux et des conditions de travail des salariés et des fonctionnaires, à laquelle certains de nous ont pu participer.

Nous avons pu assister cet été à une réunion relative au bilan de la mise en œuvre du Rifseep au Ministère de l'écologie. Nous avons pu interpeller les responsables RH de ce ministère sur les retards et le manque d'information dont sont victimes les Chargés d'études documentaires. La réponse de l'administration, toujours la même depuis plusieurs mois et confirmée lors de cette dernière CAPI est toujours l'absence de réponse de la part de la DGAFP (voir compte rendu ci-joint). Au-delà des CEDI ce sont plusieurs corps de fonctionnaires qui sont en attente de publication des textes (PPCR) et des consultations (Rifseep). Nous ne pouvons que déplorer ce retard et les conséquences que cela implique notamment en termes de rétroactivité des textes, puisque, comme prévus officiellement depuis plusieurs mois, le passage au PPCR est validé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et celui au Rifseep au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Seule information donnée au cours de cette CAPI, le recensement des fonctions, afin de définir la répartition au sein des différents groupes dans le cadre du Rifseep, est toujours en cours au sein des différents ministères mais devrait se terminer le 15 septembre. Nous pourrions étudier ces propositions lors de la prochaine CAPI de novembre. En revanche il n'y a encore aucune date quant à la tenue des Comités techniques ministériels auxquels nous souhaitons assister en tant qu'expert.

Cette CAPI nous a aussi malheureusement confirmé qu'aucun examen professionnel de promotion au principalat ni aucune promotion au choix ne seront mis en place en 2017. Nous dénonçons vivement cette situation qui pénalise fortement les chargés d'études documentaires.

*A titre d'information nous retranscrivons ci-dessous ce que nous avons écrit dans le CR de la CAPI de juin dernier.*

### **PPCR**

Le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR) est mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Nous avons pu voir apparaître sur nos fiches de paie une ligne « transfert prime/point » bien que le texte officiel ne soit pas encore paru. Nous avons appris que celui-ci a toutefois été validé par le Conseil d'Etat il y a quelques semaines mais l'actualité politique repousse sa publication.

Son contenu reprend ce que nous avons pu annoncer en mars dernier. Soit un alignement des grilles indiciaires de la plupart des corps de catégorie A sur celle adoptée pour les Cigem. Pour les CEDI cela signifie, la création d'un grade hors classe et la fusion des 2 classes de principal. L'évolution des grilles se fera sur 3 ans. Dans l'attente de la parution officielle du changement de statut, vous trouverez à titre indicatif ci-joint l'évolution des grilles indiciaires pour les Cigem et celles des CED Culture (qui devraient correspondre aux nôtres). Nos gestionnaires nous ont juste informé que les indices dans les premiers échelons des CED seront plus avantageux (concernent donc essentiellement les agents rentrés dans le corps par concours « Sauvadet » et promotion).

Le passage au PPCR occasionnera pour les agents la perte d'un échelon mais l'augmentation du point d'indice. Cette perte d'échelon ne devrait pas avoir d'impact sur les conditions d'accès à l'examen professionnel pour le passage au CEDP. Suite à notre demande, les gestionnaires nous ont aussi assuré que les agents partant à la retraite dans les prochaines années et dont les pensions devraient être impactées positivement par cette réforme seront traités en priorité.

Quoiqu'il en soit la mise en application de cette réforme étant conditionnée par la publication des arrêtés de reclassement, elle risque de n'intervenir qu'en 2018 (et donc avec un rappel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017).

### **RIFSEEP**

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) sera mis en place au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Le Comité technique ministériel (CTM) entre les organisations représentatives du ministère de l'écologie et l'administration devrait être mis en place à l'automne. Nos gestionnaires n'ont pas été en mesure de nous donner un calendrier plus précis. Il sera donc là aussi appliqué de manière rétroactive depuis le 1<sup>er</sup> juillet. Nous ne pourrions participer à ces CTM qu'en tant qu'experts puisque ce CTM se fera au sein du MEEM avec les représentants syndicaux de ce ministère.

Pour rappel, il remplacera l'ensemble des primes actuelles. Il est composé d'une part fixe mensuelle (IFSE), calculée en fonction des missions, carrière et ancienneté et d'une part variable annuelle individualisée (CIA). Dans ce cadre chaque corps est divisé en « groupe de fonction » correspondant au niveau de responsabilité de l'agent mais surtout au niveau de la prime IFSE.

A titre d'information nous vous transmettons ci-joint un document réalisé par nos collègues élu-e-s CGT de la Culture qui informe de la mise en place de ces réformes et des fortes critiques que nous partageons sur le passage en force du Rifseep.

*Pour plus d'informations sur ce dispositif :*

Présentation du dispositif RIFSEEP par la DGAFP

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/nouveau-regime-indemnitare-rifseep>

Articles sur le régime indemnitaire sur le site de la CGT équipement-environnement

<http://ofict.reference-syndicale.fr/category/salaire/regime-indemnitare/>

## Résultats de la CAPI

Nous félicitons et souhaitons la bienvenue dans notre corps aux nouveaux agents. Pour information les épreuves écrites du nouveau concours de déprécarisation (17 postes) ont eu lieu ce mardi 12 septembre.

**CORPS DES CEDI**  
**RESULTATS DE LA CAPI DES CEDI DU 12 SEPTEMBRE 2017**  
**TITULARISATIONS DANS LE CADRE DE LA LOI "DEPRECARISATION" (n° 2012-347)**

CANDIDAT	ORIGINE	SESSION	AVIS DE LA CAP
BODIN Bernadette	Ministère des armées	2014	Favorable
BOURCIER Vincent	Ministère de la transition écologique et solidaire	2016	Favorable
BURGER Muriel	Ministère des armées/ONAC VG	2016	Favorable
PATON Nathalie	Ministère des armées/ONAC VG	2016	Favorable
VANDEWEGHE Pascal	Ministère des armées/ONAC VG	2016	Favorable